

Théodore Rosset et l'établissement de la phonétique expérimentale à Grenoble.

Une consonance entre une nouvelle discipline et le dynamisme d'un Comité de patronage

Dominique ABRY
Centre Universitaire d'Études Françaises
Université Stendhal-Grenoble 3
Louis-Jean BOË, Hippolyte RAKOTOFIRINGA
Institut de la communication parlée
INPG / Université Stendhal-Grenoble 3, Unité 5009 CNRS

Au tournant du XX^e siècle, c'est sans conteste l'abbé Rousselot (1846-1924) qui a joué un rôle fondateur dans la structuration de la phonétique, non seulement comme science expérimentale, mais aussi comme moteur à la révolution de l'enseignement des langues vivantes (Puren, 1988, Galazzi, 1995). Et pourtant, à Paris, la reconnaissance institutionnelle et universitaire de la phonétique expérimentale n'a pas été à la mesure de ce grand essor scientifique et de son potentiel applicatif. Ce n'est pas l'université, mais l'*Enseignement libre* qui crée, en 1882, pour Rousselot, à l'Institut Catholique, la première chaire et un laboratoire de phonétique, le premier au monde. En 1897, le titulaire de la chaire de *Grammaire comparée* du Collège de France, Michel Bréal, intéressé par les méthodes novatrices et objectives d'analyse de la parole, fait créer auprès de sa chaire, un laboratoire de phonétique expérimentale et fait nommer Rousselot sur un poste de préparateur sur lequel il va rester quinze ans. En 1922, ce dernier obtient enfin une chaire de phonétique expérimentale qu'il n'occupera que deux ans. A sa mort en 1924, elle est aussitôt transformée en chaire d'histophysiologie et la majorité de ses appareils de recherche sont récupérés par l'Institut Catholique. En effet, si un Institut de phonétique est créé à Paris par Ferdinand Brunot en 1911, sous les

auspices de la Ville et de l'Université, c'est sur la phonétique historique et descriptive des langues que les différents directeurs (Ferdinand Brunot, J. Poirot, Paul Fouché) feront porter leurs efforts. Par la suite, la phonétique expérimentale aura beaucoup de mal à réapparaître avec Marguerite Durand et à se maintenir à la Sorbonne avec un appareillage qui ne sera pas « à la hauteur des besoins » (M. Durand, *in* Sever Pop, 1956, 156).

Grenoble offre, tout au contraire, pour la phonétique expérimentale, l'exemple d'une institutionnalisation soutenue : dès 1904, création d'une maîtrise de conférences de philologie et d'un laboratoire de phonétique, un des tout premiers au monde. Cette réussite est vraisemblablement due à une heureuse conjonction : la reconnaissance de la phonétique expérimentale comme discipline fondamentale pour l'apprentissage d'une langue, le dynamisme d'un *Comité de patronage* grenoblois et la personnalité de Théodore Rosset. Manifestement a été mesurée toute l'importance d'un enseignement de phonétique pour les étrangers que la renommée universitaire, mais aussi touristique – c'est l'essor de l'alpinisme¹ –, attire dans la capitale du Dauphiné. La création d'un Institut de phonétique, pourvu d'un *poste statutaire* maintenu dans la durée (maîtrise de conférences transformée en chaire huit ans après) et doté de *moyens instrumentaux*, a créé la conjonction nécessaire pour que s'installe durablement une nouvelle discipline de recherche, en liaison étroite avec l'enseignement universitaire et répondant à une demande internationale de formation, relayée par de nombreux responsables de la ville de Grenoble. En effet : « Au sein d'un système universitaire, l'émergence d'une nouvelle discipline peut toujours s'analyser sous deux aspects : celui de la recherche (apparition du thème au sein d'équipes existantes, créations de nouvelles équipes) et celui de l'enseignement (mise en place de cours à différents niveaux des cursus, reconnaissance officielle de la discipline) ». Mais, dans le cas de certaines disciplines à forte composante instrumentale et expérimentale, il existe un troisième aspect, celui de l'appareillage (Grossetti, Mounier-Kuhn, 1995, 299).

De l'héritage à l'émergence des sciences phonétiques

Dès le XVII^e siècle, l'analyse scientifique des sons du langage figure au

1. Le *Club Alpin Français* est créé, à Paris, en avril 1874 ; le *Club Alpin Français de l'Isère*, section de province est installé, en août de la même année (après celles de l'Auvergne et des Hautes Alpes). Grenoble devient très vite un centre important pour l'alpinisme (cf. H. Ferrand, « L'alpinisme et le tourisme à Grenoble en 1904 », *in* Audebrand *et al.*, *Grenoble et le Dauphiné*, 1905).

centre des classifications phonétiques en Angleterre (Wallis, *De Loquela*, 1653 ; Holder, *Element of Speech*, 1659) et en France (Cordemoy, *Discours physique de la parole*, 1666 ; Du Hamel, *De corpore animato*, 1673). Mais il faut attendre la fin du XVIII^e pour qu'un médecin allemand, Hellwag propose en 1781, dans sa thèse (*De formatione loquelaë*, 1781, traduction française, Monin, 1990) le premier schéma vocalique qui est le point de départ de la classification telle qu'elle est toujours retenue. Ce sont les descriptions articulatoires qui sont les plus avancées. L'essentiel des travaux acoustiques apparaîtront nettement plus tard, ils monteront en puissance tout au long du XX^e siècle avec l'apparition de l'électronique puis de l'informatique. C'est ce qui explique que les exercices de correction phonétique de la fin du XIX^e siècle sont plutôt basés sur la gestuelle articulatoire.

C'est en effet l'angle d'attaque articulatoire qui a permis aux recherches en parole d'acquies, au tournant du siècle, le statut de science expérimentale. Le champ, il est vrai, s'est bien prêté à une telle avancée : la phonétique pouvant à la fois récupérer certaines des connaissances physiologiques mises à jour dans la deuxième moitié du XIX^e siècle et les procédures d'observation et d'enregistrement que la médecine avait suscitées et développées (Marey, 1878 ; cf. Dagognet, 1987). L'abbé Jean-Pierre Rousselot, même s'il n'est pas le seul (cf. les travaux expérimentaux en phonétique de l'époque comme ceux de Mayer, Roig y Torres, Hermann, Rosset, Roudet, etc.) reste, bien au-delà du paysage français, la figure emblématique de cette extraordinaire réappropriation dans le domaine de la *phonétique expérimentale* selon le terme qu'il propose en 1889 et exemplifie dans ses *Principes de phonétique expérimentale* (1897-1908). Il se pose ainsi, dans un domaine nouveau, tout à la fois en linguiste (élève de Gaston Paris et de Jules Louis Gilliéron), en physiologue (par ses contacts avec Jules Déjerine, le Dr Rosapelly et Étienne-Jules Marey) et en physicien (initié par Jean Becquerel, Édouard Branly et Karl Rudolph Kœnig le physicien-constructeur de von Helmholtz). C'est l'un des premiers phonéticiens à avoir contribué à l'unification des approches physiologiques, acoustiques et auditives, au rapprochement entre phonétique et dialectologie (il est le co-fondateur, avec Gilliéron de la *Revue des patois gallo-romands* qui aura d'ailleurs une vie assez éphémère de 1887 à 1893).

Avant que la phonétique n'ait acquis une autonomie disciplinaire, c'est dans le cadre de la grammaire – longtemps gardienne d'une prononciation selon la norme ou plus rarement selon l'usage – que se décrivent les règles du *bien écrire* et du *bien parler* et que s'analysent les rapports entre orthographe et

prononciation. De très nombreux ouvrages s'adressent aux étrangers attirés par le français (étudiants ou voyageurs), d'abord Allemands, Anglais, Flamands et Hollandais, puis au XVII^e Italiens et Espagnols.

Du début du XVI^e jusqu'en 1878, date de la septième édition du *Dictionnaire de l'Académie française*, Thurot ne répertorie pas moins de deux cents grammaires comportant une partie plus ou moins détaillée sur la prononciation. Sur la même période, Millet (1933) retient une sélection de quarante auteurs qu'il considère comme les plus « autorisés » parmi tous ces « greffiers du bon usage ». La description des « lettres » du français (les grammairiens resteront longtemps influencés par la symbolique orthographique) fait appel à deux grandes catégories de classification : l'impression acoustique et la physiologie de la production. La description auditive des voyelles est faite en termes de qualité de timbre (clair/sourd, grave/aigu), de durée (longue/brève), d'intensité sonore (forte/faible), et celle des consonnes par la nature de leur bruit (sifflantes...), leur attaque et leur force. Dans la caractérisation articulaire, ce sont les consonnes qui sont généralement les mieux répertoriées, par le lieu d'articulation (labial, dental, palatal, guttural...) et leur mode (oral, nasal).

A la fin du XIX^e siècle, c'est dans le cadre de la « discipline phonétique » que se restructure l'enseignement de la prononciation des langues étrangères avec la création de l'*Association phonétique internationale* en 1886. Le but premier de l'A.P.I. est le développement de l'étude scientifique et de l'enseignement des *langues parlées* sur la base des résultats des recherches en phonétique. L'A.P.I. élabore dès 1888, à la suite d'une large consultation, un système de notation phonétique capable de transcrire toutes les langues du monde². C'est en caractères de l'A.P.I. que sont rédigés les articles du *Maître Phonétique* (rédacteurs Daniel Jones et Paul Passy), organe de son association.

Deux personnalités marquent, en France et internationalement, le domaine de l'enseignement des langues : Paul Passy (1859-1940) et l'abbé Rousselot. Enrica Galazzi (1995) en fait un portrait contrastif qui présente bien leurs influences scientifiques respectives : « Ils opèrent sensiblement à la même époque, presque côte à côte, mais sans vraiment collaborer. Malgré ses in-

2. Ce système, régulièrement amélioré, est universellement utilisé pour la description des langues du monde (cf. par exemple la base de données UPSID qui décrit 451 systèmes phonologiques représentatifs des familles linguistiques : Maddieson, 1984 ; Maddieson, Precoda, 1989).

tutions très modernes, Passy restera toute sa vie fidèle aux maîtres de la phonétique dite « classique » dont il devint l'un des représentants les plus éminents tandis que Rousselot, sans méconnaître l'apport de ses aînés, était entièrement projeté vers le futur, en avance sur son temps et perpétuellement en état « d'éveil technologique », à la recherche d'appareils qui lui permettent d'étudier non plus les lettres mais l'homme parlant. Toutefois, en dépit d'un malaise avoué³ face aux appareils, Passy fut un témoin actif des débuts de la phonétique expérimentale⁴ ».

Paul Passy transcende dans la linguistique et la phonétique son activité de militant pacifiste⁵ : pour assurer les meilleures conditions de la paix – dont il a de bonnes raisons de penser qu'elle est fragile – il faut faciliter les échanges. Les langues vivantes, et la parole plus que l'écrit, peuvent constituer un des meilleurs outils de communication. Fondateur de l'*Association fonétique des professeurs de langues vivantes*, il milite aussi pour une simplification de l'orthographe et diffuse le système de notation de l'A.P.I..

Pour l'enseignement des langues, Rousselot insiste sur la nécessité de créer des cours de « vacances » pour les étrangers et d'élaborer des cours de prononciation avec disques ; il crée, à l'Alliance Française, un centre de correction d'accents étrangers et plus généralement développe une réflexion théorique sur la correction phonétique qui nous servira de repère pour analyser la démarche de Théodore Rosset à Grenoble.

En 1904, l'Université de Grenoble obtient, pour l'enseignement du français aux étrangers, la création d'un poste de maître de conférences de *Philologie française moderne* et dont l'enseignement comporte 1 h de phonétique du français moderne, 2 h de grammaire (morphologie et syntaxe) et 1 h d'explication de textes français. Le financement de ce poste est assuré à 50 % par le Comité de patronage⁶. C'est Théodore Rosset⁷ qui est recruté : agrégé

3. Cet aveu se trouve dans P. Passy, 1932, 79 (cf. E. Galazzi, 1995).

4. Sur les rapports entre Paul Passy et plus généralement les phonéticiens dits « classiques » et la phonétique expérimentale, cf. E. Galazzi, 1995.

5. Ce pacifisme, qu'il a hérité de son père – le premier récipiendaire du prix Nobel de la paix – lui sera reproché pendant la guerre de 1914-18 : il sera révoqué de son poste de maître de conférences de phonétique à l'École pratique des hautes études.

6. De 1904 à son départ en 1920, la maîtrise de conférences de philologie française moderne (4 000 F par an) qu'occupe Th. Rosset est financée à 50 % sur les fonds propres de l'Université et 50 % par le Comité de patronage. À partir de 1912,

de grammaire – il se présente comme l'élève de Ferdinand Brunot⁸ – mais il est aussi initié à tous les récents développements de la phonétique expérimentale et de l'instrumentation. Il possède de solides bases en physique comme en témoignent sa thèse complémentaire, son recueil (manuscrit) de tables et de calculs pour l'analyse des courbes sonores (en séries de Fourier) et le savoir faire expérimental qu'il met en œuvre dans le laboratoire. Il installe, dès son arrivée, un laboratoire de phonétique expérimentale qui reçoit, en 1908, son appellation d'*Institut de phonétique* par délibération du Conseil de l'Université de Grenoble. Son premier directeur-fondateur tient à préciser, en 1909, que « ce terme est plus exact que le mot laboratoire. Il veut exprimer que cette organisation comprend deux ordres d'études qui, jusqu'ici ont été séparées : l'enseignement pratique de la prononciation et l'étude scientifique de la parole ». Comme l'analyse fort justement René Gsell (1956), un de ses successeurs :

C'était là une idée originale que de grouper, pour la première fois en France et en un institut unique, toutes les recherches et toutes les disciplines (phonétique descriptive, phonétique historique, phonétique instrumentale, étude phonétique des dialectes, phonétique pratique et corrective...) qui se rapportent au langage parlé et de montrer la solidarité étroite qui unit tous les tronçons, jusque-là épars, d'une même science. L'article de Théodore Rosset [1909] est riche en aperçus nouveaux sur

avec la création de la chaire magistrale de *Philologie française moderne*, le salaire passe à 6 000 F avec les mêmes pourcentages. Le tableau récapitulatif des budgets du Comité de patronage indique, par exemple pour l'année 1903 : 3 074 F pour les cours de vacances, 6 000 F pour les cours annuels (M. Reymond, 1905, 188). Cet effort se continuera avec Antonin Duraffour, le successeur de Th. Rosset : le Comité de patronage finançant toujours à hauteur de 50 % pour des salaires de 3 000 F en 1920, jusqu'à 19 500 F en 1929 (avec les promotions) et même plus en 1932 avec la transformation du poste en chaire magistrale. Il semble que cette aide ait continué jusqu'au départ à la retraite de Duraffour (cf. les comptes rendus des séances du conseil d'université 1904, 1908, 1909, 1911, 1920, 1929, 1932).

7. Nous renvoyons aux contributions d'Enrica Galazzi et à celle de J.-P. Cuq, dans ces mêmes Actes.
8. Grammairien et historien de la langue française, Ferdinand Brunot est le directeur-fondateur de l'Institut de phonétique de Paris. Ses ouvrages sont encore des références : *La pensée et la langue*, 1929 ; *Grammaire historique de la langue française*, 5 vol., 1938 ; *Histoire de la langue française*, A. Colin, rééd. 1966, 23 vol. ; et en collaboration avec Charles Bruneau, *Précis de grammaire historique*, 5^e éd., Masson, 1961.

l'orientation des études phonétiques, l'importance de la méthode expérimentale pour l'étude des changements phonétiques⁹ et l'intérêt que présente la dialectologie pour la linguistique romane¹⁰ et trace un programme d'enseignement digne d'un Institut moderne.

Les débuts de la phonétique expérimentale à Grenoble ont été matériellement modestes. Dans un premier temps l'Université ne pouvait pas fournir de locaux. Sous la responsabilité des doyens des facultés, du directeur de l'École de médecine et du président du Comité de patronage, le laboratoire est installé provisoirement dans une salle inoccupée de l'école primaire, place des Halles. Le matériel est restreint : un phonographe d'Edison et un enregistreur portable. En 1909, le directeur de l'Enseignement supérieur inaugure les nouveaux locaux à l'annexe de la faculté – Très Cloîtres – adresse à laquelle ils resteront jusqu'en février 1968. L'instrumentation s'enrichit alors de toute une série d'appareillages d'analyse et de reproduction.

En 1911 Théodore Rosset soutient à la Sorbonne son doctorat ès lettres. Sa thèse principale, *Les origines de la prononciation moderne étudiées au XVII^e siècle d'après les remarques des grammairiens et les textes en patois de la banlieue parisienne*, s'inscrit dans la tradition grammairienne. Certains de ses aspects novateurs en font, en quelque sorte, un précurseur de la sociolinguistique. Sa sensibilité aux variantes dialectales (cf. aussi note 13) le conduira d'ailleurs à enregistrer et à conserver des exemples de franco-provençal, « très précieuse collection qui aiderait beaucoup à vérifier et à contrôler les hypothèses de la phonétique historique » (Rapport annuel du Comité de patronage, 1911). Sa thèse complémentaire, *Recherches expérimentales pour l'inscription de la voix parlée*, approfondit la maîtrise de l'instrumentation de l'époque. En 1912 la chaire de *Philologie française moderne* est créée.

Historiquement la conjonction d'une *chaire* et d'un *Institut de phonétique* (le premier en France pour une faculté des lettres) marque une étape importante pour le développement de cette nouvelle discipline.

9. « Th. Rosset fut un des premiers à avoir vu l'utilité de la radioscopie et de la radiographie pour une description physiologique exacte des articulations du langage » (R. Gsell, 1956).

10. « Grâce à lui, l'Institut est membre fondateur de la *Société internationale de Dialectologie romane* » (R. Gsell, 1956).

L'enseignement de la phonétique à Grenoble

La phonétique a commencé à être enseignée dès les premiers cours du Comité de patronage ; elle est présente dans les huit cours dispensés aux étudiants apprenant le français au cours de l'année universitaire, associée à des cours d'études littéraires, d'histoire de la poésie française et du roman français contemporain, de lexicologie française, de syntaxe du français, de traduction de textes allemand, anglais et italien. C'est M. Colardeau qui assure celui de *Phonétique du français moderne*. L'Université n'hésite pas à faire intervenir « les maîtres de l'enseignement de la phonétique ». L'été 1900, c'est l'abbé Rousselot qui vient donner six conférences de phonétique aux 217 étudiants que compte le Comité de patronage et l'été 1903, c'est au tour de Paul Passy. Ainsi « Grenoble ne négligeait rien pour être à la hauteur des nécessités de l'enseignement moderne » (Rapport annuel du Comité de patronage, 1905). Très vite, une réflexion universitaire est conduite sur la finalité de l'enseignement : « Nos efforts doivent tendre surtout à organiser de la façon la plus utile l'enseignement de la phonétique et les exercices de lecture en un mot tout ce qui peut corriger la prononciation défectueuse des étrangers ». À côté des cours-conférences, il faut organiser l'enseignement de la phonétique en groupes d'une dizaine de personnes : « ces exercices n'ont une réelle valeur que lorsqu'ils sont faits pour un petit nombre d'étudiants » (Rapport annuel du Comité de patronage de 1905). Mais il est difficile de concilier cette exigence avec des problèmes de salles et d'enseignants. Au début ces exercices pratiques de lecture « qui ont le plus grand succès » seront donc facultatifs.

En 1904, avec l'arrivée de Théodore Rosset, c'est toute une conception de l'enseignement de la prononciation qui se met en place. Il est influencé par l'abbé Rousselot, qui a publié, en 1902, avec son neveu Fauste Laclotte, principal au lycée de Saint-Servan, *Le Précis de prononciation* : « Celui qui consacre à l'étude d'une langue étrangère de longues années, a bien le droit qu'on la lui enseigne sous sa forme la plus pure ». Ce précis est conçu à destination « des étrangers qui veulent acquérir une prononciation correcte de notre langue et à ceux des indigènes des provinces qui, n'étant pas persuadés qu'ils parlent le meilleur français, désirent se débarrasser de leurs « accents régionaux ». L'ouvrage s'appuie sur les techniques les plus modernes de la phonétique expérimentale. Y sont présentés, pour les voyelles et les consonnes du français « parisien », des tracés kymographiques, des photographies, des schémas de palais artificiels permettant d'apprécier la durée et l'intensité des sons, les vibrations du larynx, le jeu des lèvres et la position

de la langue. Dans une deuxième partie tout un ensemble d'exercices de prononciation est proposé : timbre des voyelles, toniques et atones, consonnes simples et redoublées, selon leur position dans le mot, et les liaisons. Enfin une série d'exercices de lecture permet la mise en pratique de ces connaissances.

Théodore Rosset change l'organisation des cours du Comité de patronage. Le matin est consacré à la langue, l'après-midi à la littérature et à la culture. Tous ces cours sont sous forme de conférences. En fin d'après-midi, c'est l'heure des travaux pratiques individuels au laboratoire. En novembre 1905, Rosset peut dresser un premier bilan :

Les efforts ont porté surtout sur la prononciation, chaque semaine deux heures étaient employées à l'étude théorique et expérimentale de la phonétique française. Une fois par semaine les étudiants étaient réunis dans l'après-midi au laboratoire où on leur faisait constater et vérifier les faits et les principes exposés au cours théorique. Les exercices pratiques ont été conçus dans un esprit nouveau. Les leçons de lecture étaient individuelles et méthodiques. Avant de passer à la lecture de textes suivis, on s'assurait que chaque étudiant prononçait correctement toutes les articulations françaises une à une d'abord puis groupées ; le cas échéant on rectifiait les erreurs. Une articulation correcte de tous les sons étant à la fois acquise, on passait alors à l'étude de la diction et l'on a retiré de grands avantages de l'emploi régulier des auditions phonographiques. Ces exercices pratiques étaient rattachés étroitement à l'enseignement théorique et expérimental par ce fait que tous les professeurs de lecture et de phonétique suivaient une même méthode et aussi parce que les auditeurs qui prenaient part aux exercices pratiques avaient libre entrée tous les soirs au laboratoire de phonétique où ils constataient par eux-mêmes la réalité des défauts qu'on relevait dans leur prononciation et où ces erreurs étaient à l'occasion redressées à l'aide des appareils. (Rosset, Rapport annuel du Comité de patronage de 1905, pp. 5-6).

Cette même année sont répertoriées 1 066 leçons particulières de lecture : tous les soirs, de 18 h à 19 h, Rosset reçoit individuellement les étudiants au laboratoire. Dès 1906, pour faire face à la demande, il les accueille aussi tous les jours de 11 h à midi.

En 1906, Rosset précise sa vision pédagogique :

Au cours théorique [de phonétique], en quatre mois, on a pu exposer toutes les questions phonétiques, depuis l'étude des organes phonateurs jusqu'à l'étude du rythme de la phrase et des vers français. L'étude physiologique des articulations françaises, comparées aux articulations étrangères, a été faite suivant la méthode expérimentale ; mais, cette année, les expériences elles-mêmes, autrefois possibles au Laboratoire et suivies par quelques personnes seulement, ont pu être placées sous les yeux de tous les auditeurs et, grâce à un système de projections, suivies par tous ; les étudiants ont recueilli ainsi, non pas des mots et des formules, mais des faits, qui furent ensuite résumés en conclusions générales et en indications pratiques. [...] Tout auditeur désireux de suivre un cours pratique [de prononciation] se présentait au professeur de phonétique qui, lui faisant lire un texte composé à cet objet, notait par écrit les défauts d'articulation et de diction et indiquait les moyens de les corriger. L'élève était ensuite confié pour cinq semaines à un maître de lecture qui surveillait et dirigeait ses efforts pour corriger un à un tous les défauts indiqués dans la notice individuelle. A intervalles réguliers et indiqués d'avance, le professeur s'assurait lui-même du travail et des progrès de chaque auditeur. Pendant les cinq semaines que durait chaque série d'exercices pratiques, chaque étudiant était ainsi examiné par le professeur à cinq reprises différentes.

Son ouvrage *Exercices pratiques d'articulation et de diction composés pour l'enseignement de la prononciation française aux étrangers* est un exemple de rigueur. Diction et articulation sont traitées séparément. Les premiers exercices sont consacrés aux consonnes étudiées dans une syllabe CV, avec la voyelle que l'élève articule le mieux (de même que pour les groupes consonantiques). Puis c'est au tour des voyelles dont l'étude est plus difficile : « On prononcera les mots polysyllabiques, sur un ton monotone, en ayant soin seulement de bien articuler chaque voyelle ». Au début de chaque séquence, il faut répéter la série des voyelles précédentes pour passer, de l'articulation connue, à celle de la voyelle en cours d'apprentissage. Par exemple, pour la voyelle [i] : « tact, tard, terre, tester, thé, ti, i » si les voyelles [a], [e] et [ɛ] ont déjà été étudiées.

Une récapitulation des consonnes et des voyelles apprend à l'étudiant à prononcer chaque son dans de petites phrases que Théodore Rosset a dû s'amuser à fabriquer : « Bercez les beaux bébés blonds dans les berceaux bien blancs. Avez-vous pendant vos vacances voyagé avec vos voisins à travers

les vastes régions où les vapeurs voguent si vite sur les vagues violentes soulevées par le vent ? »

La deuxième partie est consacrée à la diction française. Trente-sept textes de lecture, accompagnés de leur transcription phonétique, sont présentés pour « familiariser l'élève non plus avec l'articulation des sons, mais avec la diction : mélodie, coupes, liaisons, accentuation, intonations ». L'étudiant doit absolument préparer sa lecture, seul la veille de la façon suivante :

1° Lire *des yeux* le texte français pour comprendre le sens du passage ;

2° Chercher dans la transcription phonétique la prononciation des mots difficiles ou inconnus, souligner ces mots ; séparer par un trait vertical dans le texte français les mots qui appartiennent à deux mots phonétiques différents ; marquer d'un signe les liaisons à faire et les *e* muets à ne pas prononcer ; lire successivement chacun des groupes de mots en surveillant particulièrement l'articulation des sons difficiles ;

3° Écouter au phonographe comment un Français module en lisant ce même morceau ; écouter et apprendre cette mélodie comme on écouterait une chanson, jusqu'à ce qu'on soit capable de la répéter ;

4° Lire à haute voix le morceau aussi souvent que possible jusqu'au moment de la leçon avec le maître. (Rosset, 1919, 7).

La troisième et dernière partie aborde l'orthographe française. Il n'y a plus de transcription phonétique. C'est un entraînement au rapport graphie/son. L'étudiant pourra « au début, transcrire en écriture phonétique les textes à lire. Mais après quelques exercices, cette transcription est superflue. Ce livre aura atteint son but : il sera désormais inutile ». ¹¹

Le succès des leçons particulières de lecture est manifeste : 747 leçons en 1906 pour 249 étudiants, 785 leçons en 1907 pour 321 étudiants, 748 leçons en 1908 pour 336 étudiants, 532 leçons en 1909 pour 341 étudiants. L'été 1908, il y a jusqu'à 36 groupes de lecture en parallèle encadrés par douze « maîtres de lecture ». Cet afflux oblige le professeur Rosset à prendre un

11. Certains principes méthodologiques demeurent tout à fait actuels : la nécessité de l'intellectualisation de la connaissance pour mieux apprendre, un entraînement pratique très important, une individualisation de l'enseignement traité par un tutorat pédagogique. En revanche, les enseignants ne sont plus convaincus du travail sur l'articulation des sons isolés avant les exercices sur le rythme et l'intonation.

auxiliaire à qui il laisse la rédaction des fiches individuelles de prononciation, se réservant la réception des étudiants et la vérification de leurs progrès après la sixième et la douzième leçon. Il crée cette année-là une innovation : des « exercices de parole » qui sont des classes de conversation pour les étudiants de niveau plus élevé en français, ces derniers se plaignant que les exercices de lecture étaient inutiles, un certain niveau étant acquis. Les cours théoriques de Rosset comprennent par semaine : un cours de phonétique expérimentale, deux cours de phonétique descriptive, un cours d'explication phonétique de divers textes, deux séances de démonstrations pratiques de phonétique expérimentale par mois au laboratoire. Soit, en répartition horaire pour l'été 1910, 13 heures de phonétique expérimentale, 35 heures de phonétique descriptive, 15 heures de phonétique pratique. Rosset distingue bien le rôle que doit jouer la phonétique dans l'enseignement des langues :

Il y a la phonétique historique [qui] étudie les transformations des sons d'une époque à une autre [...] la phonétique expérimentale [qui] a pour objet de définir par l'analyse physique et l'étude physiologique la parole humaine [...] la phonétique pratique, descriptive [qui est] l'étude des articulations et de la diction de la langue. [...] La phonétique pratique est un art empirique : elle se propose d'observer et de classer les sons d'une langue donnée, de les comparer à ceux d'une ou de plusieurs autres langues ; elle utilise à cet effet les renseignements des oreilles, des yeux, du toucher, de l'histoire, des appareils, pour donner à ses observations le plus de précision possible ; elle note les fautes que commettent les divers individus en parlant une même langue étrangère et, à côté des fautes, les procédés pratiques de correction. Elle étudie de même la mélodie propre à chaque langue, sa façon d'accentuer les mots, les groupes de mots et les phrases, de les couper, de les chanter, etc. L'ensemble de toutes ces remarques finit par constituer une analyse méthodique de la prononciation. (*Les Langues Modernes*, 1909, 232).

Depuis son arrivée à Grenoble, le nombre de participants pendant l'année et pendant l'été n'a cessé d'augmenter, avec une nette accélération en 1908-1909. Le public ne se compose pas seulement d'étudiants, débutants et avancés, mais aussi de professeurs de français étrangers venant perfectionner leur connaissance de la langue mais aussi leur enseignement de la langue. Ainsi le professeur Gatti de Bologne, après être venu à Grenoble, a élaboré une nouvelle méthode de français pour Italiens s'inspirant des idées et des techniques qu'il avait vues mises en pratique et Clarence Parmenter de l'Uni-

versité de Chicago (qui deviendra vice-président de l'Association internationale de phonétique) après avoir suivi les cours de Rosset poursuit avec lui ses *graduate studies* en phonétique générale et expérimentale (cf. Bronstein *et al.*, 1977, 159). La renommée de Grenoble est internationale et Théodore Rosset fait de nombreuses conférences à l'étranger pour faire connaître ses méthodes : en 1909 à Hambourg, Cologne, Lübeck (les Allemands sont de loin les plus nombreux à suivre les cours).

Les enregistrements de Théodore Rosset

Théodore Rosset est aussi un des tout premiers inventeurs du laboratoire. Grâce au développement des appareils permettant l'enregistrement de la voix parlée, il a pu développer sa méthodologie de la correction phonétique :

Si l'écriture phonétique est indispensable pour enseigner les articulations, le phonographe est utile pour l'apprentissage de la diction. C'est une étude nécessaire, surtout pour les élèves qui apprennent en dehors de la classe des textes à réciter en classe. Le plus souvent le maître indique le texte, le lit deux ou trois fois et les élèves l'écoutent ; mais quelles que soient leur attention et leur mémoire, ils ne peuvent conserver le souvenir des intonations et de la mélodie, si variée et si souple dans chaque langue. Quand ils apprendront de mémoire le texte, à mesure qu'ils le liront des yeux, ils donneront aux phrases étrangères la mélodie française ; même en articulant très bien, ils parleront mal, car ils auront « l'accent français » [...].

Rien n'est plus facile que d'avoir enregistré sur un cylindre de phonographe le texte qu'on veut apprendre : on réunit les élèves autour du phonographe et en même temps qu'ils lisent des yeux sur leur livre, ils entendent à l'oreille la leçon qu'ils doivent apprendre : les mots et la mélodie sont inséparables l'une de l'autre et quand il récite lui-même le morceau, l'élève le répète comme il l'a entendu, avec la diction étrangère.

Pratiquement, cette idée est facile à réaliser : il faut une salle, un phonographe, une centaine de cylindres vierges, une table en U plus ou moins grande selon le nombre d'élèves. Le maître peut très facilement enregistrer lui-même ou faire enregistrer dans quelque laboratoire de phonétique, les vingt ou trente textes qu'il veut faire apprendre ; ces cylindres enregistrés peuvent supporter de 100 à 200 auditions ; c'est-à-dire qu'ils suffisent chacun à plus de vingt séances ; les élèves sont admis à certaines heures dans la salle d'auditions phonographiques ; ils s'assoient autour de la table, leur livre sous les yeux, aux oreilles des écouteurs qui, réunis par des tubes en cuivre et en

caoutchouc au phonographe, apportent à chacun silencieusement le son du phonographe. (« Du rôle de la phonétique dans l'enseignement des langues vivantes », *Les Langues Modernes*, n° 7, 1909, 239-240).

Les plus anciens enregistrements sont constitués par des rouleaux de cire que l'on pouvait enregistrer et lire sur le phonographe d'Edison¹². Les premiers ont probablement été réalisés en 1905. Rosset en parle abondamment dans sa thèse complémentaire publiée en 1911.

Rosset a fait un grand usage du phonographe d'Edison puisqu'on a retrouvé plus d'une centaine de rouleaux. La plupart sont malheureusement vierges ou « rabotés »¹³. Les rouleaux enregistrés parvenus jusqu'à nous ne sont pas dans un bon état de conservation. Certains ont été attaqués par des moisissures, un certain nombre ont été cassés et peuvent être considérés comme perdus. Il y a une majorité de textes littéraires du XIX^e siècle. On relève aussi un cours sur les voyelles, des chansons, et même un enregistrement du directeur adressé à Ferdinand Brunot, une « lettre acoustique » en quelque sorte¹⁴. Un seul locuteur a été identifié, Rosset lui-même. Comme les rouleaux de cire s'usaient très vite, le directeur lui-même devait enregistrer un texte trois ou quatre fois par an. Ce qui lui demandait un travail considérable puisque le rouleau n'était pas toujours bon à la première prise. Ce qui l'amènera à inventer avec l'aide d'un mécanicien un duplicateur qui reproduit sur un cylindre récepteur un son identique à l'original.

Les enregistrements sur disques noirs sont plus récents. La plupart de ceux qui sont parvenus jusqu'à nous étaient destinés à accompagner la deuxième édition des *Exercices pratiques d'articulation* de Rosset (1909). Les références apposées par l'auteur sur les disques renvoient en effet à cette édition. Mais ils ont sûrement été fabriqués beaucoup plus tard, bien après la fin de la Première Guerre mondiale probablement, puisque Rosset fait toujours référence, dans cette édition, au « phonographe » (d'Edison) et non au « gramophone » qui renverrait à ces disques (Rosset, 1909, 6). Naturellement, n'étant pas en mesure de les fabriquer lui-même, Rosset les a fait éditer par la maison Pathé. Ces enregistrements donnent des exemples de la

12. La première réalisation de l'appareil d'Edison date de 1877 ; le brevet a été déposé en 1878.

13. Par souci d'économie, on « rabotait » les rouleaux pour effacer un enregistrement antérieur. Ces rouleaux sont en quelque sorte des palimpsestes acoustiques.

14. Cet enregistrement a été diffusé lors de la présentation de la communication.

prononciation d'un universitaire au début du siècle. Ils permettraient une étude fiable d'un idiolecte de ce temps-là.

Ce n'est pas tellement l'utilisation des rouleaux ou des disques qui rend la pédagogie de Rosset si méritoire, ces matériels existaient déjà quand il est arrivé à Grenoble en 1904 et d'autres y ont pensé avant ou en même temps que lui. Pierre Léon rapporte que des linguistes comme Jespersen ont entrevu, dès 1904, les possibilités offertes par le phonographe dans l'enseignement des langues (Léon, 1962, 26). L'abbé Rousselot aussi a conseillé l'emploi du phonographe ou du gramophone qui permet de réécouter plusieurs fois de « beaux morceaux ». Ce qu'il faut relever chez Rosset, c'est leur exploitation intensive et systématique dans des cours planifiés, basés sur l'écoute et la répétition d'un texte existant ou spécialement élaboré pour la correction phonétique ; en ce sens, il a été réellement un pionnier. Une pédagogie nouvelle a été imaginée. Rosset y a cru et l'a complètement intégrée dans l'enseignement de la prononciation française dont il avait la charge.

L'établissement universitaire de la phonétique à Grenoble relève d'une logique exogène¹⁵. A partir des apports précurseurs de Paul Passy et de l'abbé Rousselot, recherche, enseignement et applications ont pu se développer au sein d'une nouvelle discipline que l'Université de Paris n'a pas – voulu, pu, su – institutionnaliser à l'époque. Émergence, montée en puissance et stabilisation sont liées à l'heureuse conjonction de plusieurs éléments :

- (0) la possibilité – souhaitée et encouragée par l'État – pour les universités de drainer des financements locaux (décrets du 25 juillet 1885, loi de 1896) ;
- (1) la volonté d'attirer des étudiants étrangers dont la venue renforce manifestement le prestige d'une université (Weisz, 1977) tout en étoffant ses effectifs ;
- (2) l'attrait de la pratique orale d'une langue (en l'occurrence le français) comme un moyen de communication et de culture ;
- (3) la priorité accordée, en enseignement des langues et en linguistique, aux langues parlées ;
- (4) la possibilité d'intégrer les récents développements de la phonétique générale et expérimentale dans la construction d'une méthodologie pour l'apprentissage des langues ;
- (5) le dynamisme créé par la synergie *Université/Comité de patronage* dans

15. Selon la classification de Michel Grossetti et Pierre-Éric Mounier-Kuhn, 1995, p. 299.

- une région possédant les atouts touristiques de Grenoble ;
- (6) la personnalité de Théodore Rosset, tout à la fois universitaire et gestionnaire, qui a su concevoir et mener à bien un projet – l'association de la recherche fondamentale, de l'enseignement et des applications – dont la modernité est toujours actuelle.

Si l'on accordait à la continuité la même importance que lui attribuent les évolutionnistes¹⁶ « qui étudient le monde où l'extinction est le destin final, et la persistance la seule mesure du succès », alors ce serait une raison de plus d'apprécier l'œuvre fondatrice de Théodore Rosset.

Bibliographie

- Auroux, S. (sous la dir. de) (1989-1992) : *Histoire des idées linguistiques. Tome I. La naissance des métalangages en Orient et en Occident. Tome II. Le développement de la grammaire occidentale*. Liège : Mardaga.
- Audebrand Le Commandant ; Bergès, A. ; De Beylié, J. ; Bordier, A. ; Capitant, H. ; Cornier, N. ; De Crozals, J. ; Cuche, P. ; Ferrand, H. ; Kilian, W. ; Lachmann, J.-P. ; Léger, L. ; Perrin, V. ; Porte, R. ; Raymond, M. (non daté, vraisemblablement 1904 ou 1905) : *Grenoble et le Dauphiné*. Grenoble : Alexandre Gratier et Jules Rey.
- Bergounioux, G. (1994) : *Aux origines de la linguistique française*. Paris : Pocket.
- Dagognet, F. (1987) : *Étienne-Jules Marey*. Paris : Hazan.
- Galazzi, E. (1992) : « 1880-1914. Le combat des jeunes phonéticiens : Paul Passy », *Cahiers Ferdinand de Saussure*, 46, pp. 115-129.
- Galazzi, E. (1993) : « Machines qui apprennent à parler, machines qui parlent : un rêve technologique d'autrefois », *Études de Linguistique Appliquée*, 90, pp. 73-84.
- Galazzi, E. (1995) : « Phonétique/Université/Enseignement des langues à la fin du XIX^e siècle », *Histoire Épistémologie Langage*, XVII/1, pp. 95-114.
- Grossetti, M. (1996) : Programme « Villes et institutions scientifiques ». Rapport final. Programme Interdisciplinaire de Recherche sur les Villes

16. Stephen Jay Gould, *Comme les huit doigts de la main. Réflexions sur l'Histoire naturelle*. Paris : Seuil, 1996, pp. 7-8.

(PIR-Villes).

- Grossetti, M. ; Mounier-Kuhn, P. E. (1995) : « Les débuts de l'informatique dans les universités. Un moment de la différenciation géographique des pôles scientifiques français », *Revue Française de Sociologie*, XXXVI, pp. 295-324.
- Gsell, R. (1956) : « L'Institut de Phonétique de la Faculté des Lettres de l'Université de Grenoble (1904) », in S. Pop, *Institut de Phonétique et Archives Phonographiques*. Louvain : Publications de la Commission d'enquête linguistique.
- Jones, D. (1909) : « Phonetics at Grenoble », *Le Maître Phonétique*, 11-12, pp. 143-146.
- Maddieson, I. (1984) : *Patterns of sounds*. Cambridge : Cambridge University Press (2^e édition 1986).
- Maddieson, I. ; Precoda, K. (1989) : « Updating UPSID », *UCLA WPP*, 74, pp. 104-111.
- Léon, P. (1962) : *Laboratoire de langues et correction phonétique : essai méthodologique*. Paris : Didier.
- Marey, E.-J. (1878) : *La méthode graphique dans les sciences expérimentales et particulièrement en physiologie et en médecine*. Paris.
- Passy, P. (1887) : *Les sons du français. Leur formation, leur combinaison, leur représentation*. Paris : Firmin-Didot, 5^e édition, 1899.
- Passy, P. (1899) : *La méthode directe dans l'enseignement des langues vivantes*. Copenhague.
- Pop, S. (1956) : *Instituts de Phonétique et Archives phonographiques*. Louvain : Publications de la Commission d'enquête linguistique.
- Puren, Ch. (1988) : *Histoire des méthodologies de l'enseignement des langues*. Paris : Clé International.
- Reymond, M. (non daté, vraisemblablement 1904 ou 1905) : « Comité de patronage des étudiants étrangers de l'Université de Grenoble », in Audebrand *et al.*, *Grenoble et le Dauphiné*. Grenoble : Alexandre Gratier et Jules Rey.
- Rosset, Th. (1905) : *Exercices pratiques d'articulation et de diction, composés pour l'enseignement de la langue française aux étrangers*. Grenoble : Gratier, 2^e éd. 1909, 3^e édition 1912, 4^e éd. 1919. *Exercices pratiques d'articulation et de diction, composés pour l'enseignement de la prononciation française aux étrangers*. Grenoble : Allier Frères.

- Rosset, Th. (1905) : « Un enseignement expérimental de la prononciation française », *Revue Internationale de l'Enseignement*, 15 avril.
- Rosset, Th. (1909) : « L'Institut de Phonétique dans l'Université », *Annales de l'Université de Grenoble*, XXI.
- Rosset, Th. (1909) : « Du rôle de la phonétique dans l'enseignement des langues vivantes », *Les Langues Modernes*, 7, pp. 239-240.
- Rosset, Th. (1911) : *Les origines de la prononciation moderne étudiée au XVII^e siècle d'après les remarques des grammairiens et les textes en patois de la banlieue parisienne*. (Thèse principale). Paris : Armand Colin.
- Rosset, Th. (1911) : *Recherches expérimentales pour l'inscription de la voix parlée*. (Thèse complémentaire). Faculté des lettres de l'Université de Paris. Paris : Armand Colin.
- Rosset, Th. (1913) : « Analyse en série harmonique. Barèmes et calculs », *Laboratoire de Phonétique de l'Université de Grenoble* (manuscrit).
- Rousselot, L'abbé, P. J. (1897-1901, 1908). *Principes de phonétique expérimentale*. 2 volumes, Paris : H. Welter, révisé 1923, Paris : Didier.
- Rousselot, L'abbé, P. J. (1903) : *Premiers éléments de prononciation française*.
- Rousselot, L'abbé, P. J. ; Laclotte, F. (1902) : *Précis de prononciation française*. Paris : H. Welter.
- Thurot, Ch. (1881) : *De la prononciation française depuis le commencement du XVI^e siècle, d'après les témoignages des grammairiens*. Paris : Imprimerie nationale. Reproduction anastatique de C. Reinecke succ. Paris : Berelin pour H. Welter, 1901.
- Weisz, G (1977) : « Le corps professoral de l'enseignement supérieur et l'idéologie de la réforme universitaire en France », *Revue Française de Sociologie*, 18.
- Arrêté du Ministère de l'Éducation Nationale, Direction de l'Enseignement Supérieur du 28 mai 1904 [création d'une maîtrise de conférence de philologie française moderne].
- Décret du Ministère de l'Éducation Nationale, Direction de l'Enseignement Supérieur, 4 janvier 1912 [création de la chaire de philologie française moderne].
- Procès verbaux des séances du conseil de l'Université de Grenoble. Séances du 30 avril 1904, 11 avril 1908, 27 mai 1909, 28 juin 1911, 15 novembre

72 *Dominique Abry – Louis-Jean Boë – Hippolyte Rakotofiringa*

1911, 14 janvier 1920, 14 décembre 1929, 5 novembre 1932.

Rapports annuels du Comité de patronage des étudiants étrangers, de 1896-1897 à 1912-1913.

Remerciements

Ils s'adressent à Michel Grossetti, René Gsell, Iain Mann, Dominique Vuillet et Alain Arnal.